Travaux de l'Assemblée Paritaire ACP-UE en 1996

1996/2243(INI) - 21/02/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de Mme Monica BALDI (UPE, I) sur les travaux de l'Assemblée paritaire ACP-UE en 1996. Soulignant le rôle et l'apport de cette Assemblée dans la réflexion engagée par l'Union sur les défis que constituent le renouvellement du cadre de coopération avec les pays ACP à l'horizon 2000 (COS0497), le Parlement souhaite un renforcement du rôle cette Assemblée dans le cadre de cette discussion. Il confirme également à nouveau la nécessité de budgétiser le Fonds européen de développement (FED) afin qu'il soit soumis à un véritable contrôle parlementaire. Soulignant tout l'intérêt d'une étroite coopération entre les Etats membres et la Communauté en matière de développement, le Parlement s'est engagé à sauvegarder l'intérêt de ces pays et à axer la politique de l'Union sur les besoins des couches de population les plus défavorisées au moyen d'actions alimentaires, sanitaires, éducatives, lors des négociations sur la poursuite des relations UE-ACP. Il se prononce également pour la poursuite de l'examen du droit d'intervention de la communauté des Etats pour des raisons humanitaires. Parallèlement, le Parlement souligne l'importance de maintenir les régimes préférentiels dont bénéficient les ACP, notamment en ce qui concerne le cacao, le sucre ou les bananes. Il soutient également toutes les initiatives visant à bannir et à éliminer les mines antipersonnel dans ces pays. Sur le plan institutionnel, il se prononce pour une autonomie de travail l'Assemblée paritaire de telle sorte qu'elle puisse organiser ses activités sous sa propre responsabilité. Enfin, il rappelle l'importance que revêt l'entrée en vigueur de la IVe Convention de Lomé telle que révisée par l'Ile Maurice et invite les pays signataires à la ratifier dans les plus brefs délais.